

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 OCTOBRE 2007 A 18 H

**Etaient présents** : CAMBON J., MERCIER S., BOUNAUDET P., CAMION P, DELMAS R., MOURIERES D., CORRECHER M., CONTE D., JACQUOT S., AURADE P, MARCIPONT D., COMBES C., PELISSIE G.

**Absents avec pouvoir** : PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.), MOURLHON M.F. (pouvoir à CAMION P.), LANIES M. (pouvoir à BOUNAUDET P.), VERGNES M.T. (pouvoir à CORRECHER M.).

**Absents excusés** : LE TEXIER F., MOLINA F., SIGAL C., AUDUIT R.

**Absents** : CAUSSE M., TELLIER M.

## **I ATTRIBUTION DES MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DU JARDIN DU TEMPLE**

Monsieur MERCIER expose qu'en vertu des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure en appel d'offres ouvert a été lancée pour des travaux d'aménagement d'un jardin public et de plantations derrière le Temple, après publicité au PETIT JOURNAL DU TARN-ET-GARONNE le 26/09/2007, à LA DEPECHE DU MIDI le 26/09/2007, sur le site Internet de la commune ville-negrepelisse.fr et sur la plate forme de dématérialisation sur le site [www.eu-supply.com/negrepelisse.asp](http://www.eu-supply.com/negrepelisse.asp).

La C.A.O. s'est réunie le 15 octobre 2007 pour procéder à l'ouverture des offres. La C.A.O. (Commission d'Appel d'Offres) a retenu pour les travaux d'aménagements urbains – Jardin du Temple lors de la commission du 15/10/2007 et après analyse technique des offres :

- l'entreprise EUROVIA pour le lot n°1 – VRD,
- l'entreprise A.S. CONSTRUCTION pour le lot n°2 – Gros oeuvre,
- l'entreprise SPIRONELLO pour le lot n°3 – Espaces verts.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés pour les travaux d'aménagement du jardin du temple avec :

- l'entreprise EUROVIA pour le lot n°1 – VRD pour un montant de 227 827,35 € H.T.

- l'entreprise A.S. CONSTRUCTION pour le lot n°2 – Gros œuvre pour un montant de 70 437,25 € H.T.
- l'entreprise SPIRONELLO pour le lot n°3 – Espaces verts pour un montant de 54 720,50 € H.T.

## **II PERSONNEL TERRITORIAL – REGIME INDEMNITAIRE**

Les décrets d'application de la loi du 22 février 2007 n'étant pas encore publiés, ce point n'a pas été soumis à délibération.

## **III TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CHÂTEAU – DEMANDE DE SUBVENTION 2<sup>ème</sup> TRANCHE**

Monsieur DELMAS rappelle que le mur nord du château a subi d'importantes dégradations. La commune a sollicité le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine pour l'inscription de ces travaux dans le cadre de l'entretien des monuments inscrits. Ces travaux ont été découpés en deux tranches.

Le montant des travaux de la deuxième tranche s'élève à 16 000 €.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 25% de la part de l'Etat, soit 4 000 €.

Il conviendrait aussi de solliciter la région Midi-Pyrénées pour l'entretien de ce bâtiment historique.

ENTENDU l'exposé de Monsieur DELMAS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE de l'Etat (DRAC) et de la Région Midi-Pyrénées une subvention la plus élevée possible afin d'aider au financement des travaux d'entretien de ce bâtiment historique.

## **IV SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Comme tous les ans, l'association « Amicale du Personnel territorial » organisera en fin d'année son traditionnel arbre de Noël à la salle des fêtes.

Pour l'organisation de cette manifestation et son fonctionnement annuel, cette association sollicite une subvention.

Il conviendrait également d'allouer à l'association Fête de l'auto moto une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

LIBELLES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
-----------------------	-----------------------

AMICALE DU PERSONNEL TERRITORIAL DE NEGREPELISSE	1 500.00 €
FETE DE L'AUTO MOTO	2 000.00 €

## V - APPROBATION CONVENTION ORANGE/COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre ORANGE France et la Commune de NEGREPELISSE, concernant l'implantation d'Equipements Techniques d'ORANGE au lieu-dit Naffine sur une surface de 45 m<sup>2</sup> environ, pour l'exploitation des réseaux, dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile.

Le Preneur versera au bailleur :

- à titre exceptionnel et de façon non reconductible la somme de 10 000 € à titre d'entrée, destinée à participer aux travaux de voirie réalisés par la collectivité afin de permettre l'accès aux équipements, et de raccordements aux réseaux de fournisseur d'électricité et de France Télécom,
- une redevance annuelle de 3 500 € toutes charges comprises.

Monsieur le Maire précise qu'une modification a été apportée à la convention transmise : l'ensemble des opérateurs pourront se raccorder à cette antenne, et notamment BOUYGUES Télécom.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

ACCEPTE les conditions de cette mise à disposition,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention qui prendra effet à compter de la signature.

## V DERATISATION 2007

Monsieur MERCIER rappelle à l'Assemblée Communale, l'opération de dératisation engagée pour l'année 2007, dont le coût s'élève à 1429.09 € TTC.

Il précise que cette opération est subventionnée par le Département de Tarn-et-Garonne.

Entendu l'exposé de Monsieur MERCIER, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Général pour l'opération de dératisation engagée pour l'année 2007 pour un montant de 1429.09 € TTC.

## VI COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par Mr l'abbé RAYNAL Pierre à l'ensemble du Conseil Municipal, pour la qualité des travaux de rénovation du mur du presbytère.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'une pétition a été adressée par les riverains des Avenues Pasteur et Jean Fleury, pour alerter les services de la Mairie de la vitesse excessive des véhicules dans cette partie de l'agglomération fréquentée notamment par les enfants du collège. Il précise l'excellent esprit des pétitionnaires.

Des ralentisseurs modulables ont été commandés, et vont donc être positionnés avec une signalisation adéquate.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions concernant la nomination du Bois dit « Catusse ».

Monsieur MERCIER précise qu'une réflexion a été menée par les élus, et propose « Le bois de Montrosiès ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un compte rendu de l'avancement des divers travaux est effectué par les membres des commissions :

- **EPHAD** : Mr MERCIER précise qu'il participe tous les mardis à la réunion de chantier avec Mr AURADE et Mr MONTAUT. Les travaux de couverture et l'infiltration de l'eau de pluie ont retardé le planning des travaux. Actuellement, la coordination des entreprises est correcte et les travaux avancent au rythme prévu.

La fin des travaux est programmée pour le mois d'avril, de même que pour le chantier d'extension de la **Médiathèque**.

- **COURT DE TENNIS** : Mr AURADE précise que le planning des travaux est respecté. Les travaux de raccordement au pluvial sont actuellement effectués par les Services Municipaux.

- **ECOLE MATERNELLE** : Mr le Maire précise que la préparation du chantier s'effectuera courant décembre pour un début des travaux en Janvier 2008.

- **ECOLE PRIMAIRE** : Mr COMBES précise qu'il a constaté une satisfaction des usagers concernant le nouveau plan de circulation occasionné par les travaux. Il convient même de constater une meilleure « fluidité » de la circulation automobile, les parents s'organisant au mieux pour le dépôt de leurs enfants en utilisant le nouveau parking rue des Maraîchers.

Toutefois, il suggère que les employés communaux et intercommunaux et les enseignants ne stationnent pas à proximité des établissements scolaires.

- **AIRES DE CROISEMENTS chemin VC N° 10** : Mr JACQUOT précise que 5 aires de croisements sont en cours réalisation afin de faciliter la circulation des véhicules du quai de transfert et de la déchetterie.

- **CHEMIN PIETON « HANDICAPE »** : Monsieur le Maire précise que la continuité des travaux est en cours le long de l'avenue du Camping. Ils s'inscrivent dans un souci d'équipement public indispensable compte tenu de la proximité de la M.A.S. mais aussi de la crèche. Il rappelle que la M.A.S. concerne 40 emplois et 40 résidents qui se rendent quotidiennement dans les commerces du centre bourg.

- **TRAVAUX VOIRIE DU CHEMIN LA CLOTTE** : l'établissement d'un document d'arpentage au lieu-dit «La Clotte » diffère les travaux sur cette voie ; les chantiers débuteront donc à la Zone artisanale et sur la VC 10.

Mr JACQUOT informe que les travaux de nettoyage des fossés (et notamment le déblaiement des feuilles) sur les voies départementales sont en cours de réalisation.

- **AVENUE VICTOR HUGO** : Monsieur le Maire précise que l'aménagement de la voie, similaire à celui du chemin de Gibelot, va être réalisé en fin d'année. Ultérieurement, un chemin piéton et cyclable, reliant les logements de ce quartier et le Bois Catusse sera aménagé.

Mme BOUNAUDET signale le stationnement récurrent de véhicules sur le trottoir, route de Montauban à proximité de l'entreprise DESCOULS. Monsieur le Maire demande qu'un papillon rappelant les règles de civisme soit distribué sur les pare-brises.

Mr COMBES Christophe rappelle aux élus qu'une Journée d'Information et d'animation sur le thème de la sécurité routière a lieu jeudi 25 Octobre 2007 au Collège FRAGONARD de 8 H 30 à 17 H 00.

Monsieur le Maire incite les membres présents à y assister, lui-même étant présent à une autre réunion ce jour-là.

Mr COMBES signale la hausse de fréquentation des enfants au centre de loisirs le mercredi : le nombre est en effet passé de 60 à 80 enfants à la rentrée 2007/2008.

Il rappelle que :

- l'adhésion annuelle de 30 €, permet l'accueil des l'enfant en périscolaire, mais également le mercredi.
- les animateurs accompagnent les enfants à des activités associatives. Ce partenariat avec les associations locales est particulièrement apprécié par les parents, et est en nette progression cette année. C'est pour les enfants un premier contact à la vie associative.

Mme MARCIPONT souhaite avoir des précisions concernant l'acquisition du terrain KELLER.

Mr le Maire précise que Mme PERIES, en sa qualité de fermière des parcelles, peut faire jouer son droit à préemption sur ce terrain.

La commune devra dans l'hypothèse du maintien de cette acquisition procéder toutefois à une indemnisation de la fermière.

Mme MARCIPONT informe l'assemblée que le collège collecte à l'occasion du TELETHON les vieux téléphones portables, moyennant une participation de 3 euros par mobile. Il s'agit d'une action caritative mais également de protection de l'environnement.

Mr MERCIER informe l'assemblée que des plantations du parking de l'école ont été volées.

Malheureusement, il convient de constater que ce fait devient trop fréquent.

Mme BOUNAUDET précise qu'une nouvelle loi concernant les problèmes de délinquance est parue en 2007. Une réunion d'information sera programmée et la Commune en tant que partenaire devra s'interroger sur les actions à mener.

Mr CONTE informe l'assemblée que les Sapeurs Pompiers interviennent fréquemment suite à des incidents relatifs à des problèmes de voisinage.

Mr CORRECHER confirme l'installation de l'INTERMARCHE à la Zone Industrielle. Monsieur le Maire précise que le gérant a pris du retard dans le dépôt du permis de construire qui est maintenant déclaré complet. Compte tenu d'un délai d'instruction de 4 mois, les travaux devraient débuter en janvier 2008.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que la vente d'un terrain est envisagée sur la Zone Industrielle, pour la création d'une salle de spectacle privé à usage locatif.

Monsieur le Maire tient à souligner la qualité de l'inauguration du Centre de Ressources des Moulins qui s'est déroulée le Jeudi 18 octobre dernier et félicite monsieur DELMAS qui a suivi ce dossier.

Monsieur DELMAS rappelle que ce centre, unique dans le département, a pour objectif la sauvegarde, la défense et la mise en valeur du patrimoine des moulins. Cette association est constituée de passionnés des moulins. La restauration du moulin de Nègrepelisse en cours de réalisation par un artisan associera une belle image touristique et un aspect pédagogique (par la mise en service des meules). Il rappelle que la Commune de Nègrepelisse a mis à disposition de l'association « Les Amis du Moulins » un local situé dans les locaux du S.C.N Omnisports. La commune est pour eux un soutien important.

Mr MOURIERES fait un compte rendu de la réunion organisée par la Commune lundi 22 octobre concernant les bois tombés dans l'Aveyron suite à la tempête du 15 août dernier, en présence des Services de l'Environnement du Département, de la CO.FO.GAR (entreprise forestière), et de l'ensemble des riverains de l'Aveyron, victimes de la Tempête.

Le Conseil Général financera le déblaiement d'une centaine d'arbres qui encombrent la rivière.

Mr AURADE indique une modification du tri sélectif à partir du 11 novembre prochain.

Ainsi, le porte à porte sera étendu à toute la zone urbaine c'est-à-dire desservie par l'assainissement collectif, mais les conteneurs seront maintenus en place durant une période transitoire de 6 mois.

Monsieur le Maire souhaite que les enfants soient associés à la distribution des caissettes jaunes afin de les sensibiliser à l'importance du tri sélectif.

Mme MARCIPONT rappelle les dégâts occasionnés au Gymnase de NEGREPELISSE (graffitis, vitres cassées)

Les services techniques de NEGREPELISSE vont effectuer les travaux extérieurs de peinture.

Les autres travaux vont faire l'objet d'une demande de prise en charge par le Département, propriétaire du bâtiment.